

Quant à la plate-forme téléphonique, quand elle est accessible, elle n'offre pas une grande fiabilité. Le jour du rendez-vous, on s'aperçoit que celui-ci n'est pas répertorié et là encore on refuse de prendre le dossier, renvoyant à internet.

Enfin, les relations entre nos associations et le service immigration via les échanges de courriels sont devenues étranges. Pendant une brève période d'amélioration, les réponses à nos questions sur des situations particulières étaient personnalisées. Aujourd'hui, soit nous n'avons pas de réponses soit celles-ci sont automatiques et donc généralistes. Mais peut-on alors parler de réponses ?

Tous ces exemples concrets ont été vécus à de nombreuses reprises par les bénévoles de nos associations accompagnant des étrangers à la préfecture ou tentant de prendre avec eux des rendez-vous par internet.

Ces dysfonctionnements portent atteinte aux droits fondamentaux des citoyennes et citoyens étrangers. Leurs conséquences sont dramatiques : angoisse créée par l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous, rupture dans le renouvellement des titres de séjour, perte des droits sociaux. Ils plongent les familles dans l'insécurité économique et psychologique. Et le nombre de personnes en situation régulière plongées dans une irrégularité forcée devient particulièrement important.

Pour nos associations il est impératif, notamment :

- de rendre réellement possible les demandes de rendez-vous par internet, en ne sous dimensionnant pas les capacités d'accueil,
- d'améliorer l'accès à la plate-forme téléphonique,
- d'accepter à l'accueil au guichet que les personnes puissent se tromper de bonne foi et se soucier alors de traiter leur demande,
- d'informer la CAF et Pôle Emploi des possibles ruptures dans le renouvellement des titres de séjour pour qu'elles n'aient pas de conséquences financières pour les personnes,
- de revenir à des relations humaines lors de nos échanges par courriels.

Ces premières mesures, urgentes, permettraient d'accueillir avec humanité et dans la dignité les citoyennes et citoyens étrangers qui ont confiance en notre pays.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

pp
Philippe Pineau
Président de la section de Châtelleraut
Membre du Comité Central de la LDH



Bruno Pajot
Responsable
de la Communauté Emmaüs
Naintré-Châtelleraut

